



# Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2023  
Français  
Original : anglais



# Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation  
et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Quatre-vingt-unième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Quarante-deuxième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

## Rapport de la quatre-vingt-unième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe et de la quarante-deuxième session de la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

### I. Introduction

1. La session commune du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est tenue à Saint-Marin (République de Saint-Marin), du 20 au 23 novembre 2023.
2. On trouvera sur la page Web consacrée à cette session<sup>1</sup> des informations complémentaires, les documents destinés aux organes délibérants et des exposés (dont la teneur et les conclusions ne figurent pas dans le présent document).

### II. Participation

3. Ont participé à la session des représentant(e)s des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Türkiye, Ukraine.
4. Des représentant(e)s de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont participé à la session.

<sup>1</sup> <https://unece.org/info/Forests/events/374850>.



5. Un représentant de l'Union européenne (UE) a également participé à la session en tant qu'observateur<sup>2</sup>.
6. Des représentant(e)s de l'Institut européen des forêts et de Forest Europe ont participé à la session en qualité d'observateurs.
7. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient présentes en tant qu'observateurs : Albaforest Centre, Business for Nature, Conseil canadien du bois, Confédération des industries papetières européennes (CEPI), Dovetail Partners, Earthwatch Europe, Fédération européenne des panneaux à base de bois, Expertise France, International Forestry Students' Association, Italian Alliance for Sustainable Development, Probos Foundation, Québec Arbres, Bureau de promotion des produits du bois du Québec, Sustainable Forestry Initiative, Union of European Foresters (UEF), Union des producteurs et exportateurs de bois de la Fédération de Russie.
8. Des représentant(e)s d'autres organisations, du secteur privé, d'entités locales et du monde universitaire ont participé à la session en qualité d'observateurs : Ville d'Istanbul, Ville de Montréal, Université de Göteborg, Kaufmann Art, London National Park City, Nature Based Solutions Institute, Roma Capitale, Russ Taylor Global, Université suédoise des sciences agricoles (SLU), Timber Exchange, Université de Colombie-Britannique, Université du Michigan, Université de Washington, UPM, Valois Vision Marketing.

### III. Ouverture de la session

9. La session commune a été coprésidée par Peter Blombäck (Suède) et Liubov Poliakova (Ukraine), qui ont souhaité la bienvenue aux délégations. Ils ont remercié la République de Saint-Marin d'avoir généreusement accueilli cette session.
10. Le Ministre des Affaires étrangères de Saint-Marin, Luca Beccari, a souhaité la bienvenue aux délégations. Il a souligné l'importance des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies pour son pays, qui s'efforce de contribuer à la protection de l'environnement et à la réalisation des objectifs mondiaux. Il a également attiré l'attention sur les problèmes auxquels les micro-États doivent faire face, notamment en ce qui concerne la gestion des terres et l'aménagement du territoire et a estimé qu'il convenait de trouver un équilibre entre les intérêts économiques, urbains, agricoles et environnementaux. Il a déclaré qu'il fallait réfléchir aux moyens de garantir une plus grande participation des micro-États, dont les ressources économiques, humaines et territoriales sont limitées, en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins.
11. Le Ministre du territoire, de l'environnement, de l'agriculture et de la protection civile de Saint-Marin, Stefano Canti, a souligné l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour Saint-Marin, qui a présenté un examen national volontaire en 2021. Le profil de pays établi par la CEE pour Saint-Marin et le partage de données d'expérience ont été très utiles. M. Canti a également indiqué que la session de 2022 du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE avait abouti à la signature de la Déclaration de Saint-Marin (qui a été intégrée dans la stratégie nationale de développement durable de Saint-Marin en 2023) et a souhaité que la session de cette année soit tout aussi fructueuse.
12. La Secrétaire exécutive de la CEE, Tatiana Molcean, a souhaité la bienvenue aux délégations. Elle a souligné la contribution des forêts aux objectifs nationaux et mondiaux en matière de développement durable, de biodiversité et d'accélération de l'action climatique. Elle a rappelé l'importance des travaux de la CEE en matière de renforcement de la résilience et de recherche de solutions pour faire face aux problèmes multiformes auxquels les forêts et leurs écosystèmes souvent très perturbés doivent faire face. Elle a mis en avant le travail exceptionnel effectué par la CEE s'agissant des forêts boréales, qui sont essentielles à la régulation du climat mondial. M<sup>me</sup> Molcean a appelé l'attention sur les travaux menés par la CEE s'agissant des arbres urbains et sur les politiques nationales et régionales nécessaires à l'appui des efforts locaux. Elle a rappelé que les forêts et les produits forestiers non seulement

---

<sup>2</sup> L'Union européenne est membre de la Commission européenne des forêts (CEF).

jouaient un rôle clef dans le stockage du carbone et dans les économies, mais qu'ils fournissaient également des moyens de subsistance et que les produits du bois innovants pouvaient révolutionner des secteurs allant de la construction au textile. Elle a également rappelé que le secteur forestier était soumis à des pressions et que le thème principal de cette année, à savoir la biodiversité, était très pertinent à cet égard. En 2022, l'accord mondial sur la biodiversité le plus ambitieux de l'histoire de la gouvernance environnementale a été adopté, à savoir le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les forêts étant désormais une priorité au niveau mondial, il faut s'employer à agir à tous les niveaux et sur une grande échelle en adoptant des mesures s'appuyant sur des éléments factuels et sur des données afin d'éviter que des espèces continuent de disparaître. Elle a estimé qu'il s'agissait là de l'une des tâches de la CEE et que ce message serait mis en avant à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023 (COP28) à Doubaï, lors de laquelle la CEE organisera des manifestations sur les villes-éponges à carbone, la mode et les mesures en faveur des forêts urbaines. M<sup>me</sup> Molcean a remercié la République de Saint-Marin d'avoir accueilli cette session commune et d'avoir planté sa deuxième « petite forêt » avec la CEE.

13. Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a ouvert la session commune au nom de la FAO. Elle a rappelé que le partenariat entre la FAO et la CEE était ancien (plus de soixante-dix ans), et a souligné que, grâce à la coopération entre les institutions du système des Nations Unies, l'Organisation était à même d'apporter un appui plus concret et plus efficace à ses membres. L'Évaluation des ressources forestières mondiales, qui sert de cadre de référence pour les données forestières mondiales depuis 1946, illustre bien le succès de cette coopération. Pour l'édition 2025, la FAO, la CEE et Forest Europe travaillent en étroite collaboration pour recueillir des données sur les ressources forestières ainsi que sur les dimensions environnementales, sociales et économiques de la foresterie dans cette région. M<sup>me</sup> Semedo a également souligné la contribution des forêts à la bioéconomie circulaire et à des systèmes agroalimentaires durables. Pour réaliser la transformation du système agroalimentaire, la FAO préconise d'adopter des solutions intégrées pour la restauration des terres et la gestion de l'eau et de donner la priorité à des systèmes agroforestiers adaptables et résistants. M<sup>me</sup> Semedo a estimé qu'à elle seule, l'agroforesterie pouvait améliorer la sécurité alimentaire de 1,3 milliard de personnes. Elle a indiqué qu'il fallait veiller au renforcement des synergies au niveau international en mobilisant la volonté politique collective et mener une action climatique ambitieuse dans la perspective de la prochaine COP28. Elle a appelé à des résultats concrets afin de passer à une bioéconomie circulaire fondée sur des matériaux durables ; de prévenir la diminution de la superficie des forêts due aux incendies, aux ravageurs et aux maladies ainsi qu'à la conversion de l'utilisation des terres ; de rendre les villes plus écologiques et améliorer la foresterie urbaine. Elle a rappelé que la FAO et ses partenaires s'étaient engagés à faire de la gestion durable des forêts une réalité et à œuvrer résolument à l'édification d'un avenir où nos ressources naturelles sont restaurées, conservées et utilisées de manière durable pour garantir une alimentation et des moyens de subsistance durables.

#### **IV. Adoption de l'ordre du jour**

14. Les représentant(e)s ont adopté l'ordre du jour.

#### **V. Biodiversité – Conséquences pour les forêts de l'application du Cadre mondial de la biodiversité dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

15. Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE a ouvert la session en soulignant que la biodiversité faisait partie intégrante de la gestion durable des forêts et de la restauration des paysages forestiers et que la session serait une plateforme d'apprentissage, d'échange et d'action très utile.

16. Zhimin Wu, Directeur de la FAO, a également souhaité la bienvenue aux délégations et a déclaré que son organisation s'employait à aider les États membres à intégrer la biodiversité dans les politiques forestières au moyen d'un certain nombre d'initiatives stratégiques.
17. Le modérateur de la session, Keith Anderson (Suisse), a souhaité la bienvenue aux intervenantes et intervenants et a fait remarquer que les activités menées pour atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal façonneraient de manière décisive l'avenir des forêts dans la région de la CEE.
18. Une représentante du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a déclaré dans son discours liminaire (diffusé par vidéo) que la région de la CEE faisait face à des défis complexes en matière de biodiversité, compte tenu de la grande diversité des forêts dans la région. Elle a présenté les outils et les mesures prévus dans le Cadre mondial de la biodiversité qui pourraient contribuer à y faire face, parmi lesquels une législation efficace, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et les mécanismes fondés sur le marché.
19. Un représentant de la FAO a présenté les résultats d'une étude de l'Organisation sur la prise en compte de la biodiversité dans la foresterie. Il a indiqué que des interventions efficaces étaient nécessaires pour mieux prendre en compte la biodiversité dans le secteur forestier, qui passaient notamment par l'harmonisation des mesures et des réglementations environnementales et par la recherche de synergies avec d'autres domaines de l'action publique (les changements climatiques et la sécurité alimentaire par exemple).
20. Une représentante de l'Institut européen des forêts a présenté les tendances en matière de diversité biologique des forêts en Europe, y compris les modes de gestion et les mesures mises en place pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité dans les forêts. Elle a souligné que ces outils devaient être évalués et appliqués au regard du contexte local.
21. Un représentant du Ministère de l'agriculture de la République tchèque a présenté des données sur les indicateurs de biodiversité et les zones protégées dans les forêts tchèques. Il a également présenté les stratégies adoptées par les pouvoirs publics pour intégrer la préservation de la diversité biologique à la gestion durable des forêts, conformément à la réglementation de l'Union européenne.
22. Un représentant de l'Office fédéral suisse de l'environnement a exposé les implications du Cadre mondial de la biodiversité pour la foresterie en Suisse, notamment sur le statut de protection des forêts ou les demandes conflictuelles des différents utilisateurs de la forêt, qui sont des questions importantes.
23. Un représentant de la municipalité métropolitaine d'Istanbul a présenté dans un message vidéo les incidences du Cadre mondial de la biodiversité sur les villes en mettant en avant le cadre mis en place dans la ville d'Istanbul pour l'amélioration des services écosystémiques.
24. Un représentant de Business for Nature a souligné l'action des entreprises qui jouent le rôle de chefs de file dans la transformation vers un monde équitable, respectueux de la nature et neutre en carbone, ainsi que les idées et les mesures proposées pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité.
25. Un représentant de Forest Europe a présenté l'examen des indicateurs de biodiversité pour la gestion durable des forêts effectué par l'Alliance européenne pour les forêts, en soulignant la nécessité de disposer de données de très grande qualité pour effectuer le suivi de la situation.
26. Un représentant de la ville de Montréal a présenté un exposé sur la façon dont la ville a tiré profit d'une infestation de ravageurs pour améliorer la résilience globale de sa forêt urbaine.
27. Un représentant d'Expertise France a présenté des initiatives en matière de biodiversité mises en œuvre avec succès dans d'autres parties du monde et a expliqué comment il était possible d'en tirer des enseignements utiles pour la région de la CEE.

28. Un représentant de l'Université de Hambourg a présenté différents aspects de la biodiversité et leurs conséquences pour les forêts de la région de la CEE. Il a proposé des solutions pour équilibrer les demandes concurrentes et partant, améliorer les mesures visant à lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique.

29. Le représentant de la Türkiye a présenté les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts en Türkiye, ainsi que les mesures, incitations et stratégies adoptées pour y faire face.

30. Le représentant de l'Espagne a fait remarquer que la biodiversité était un élément essentiel du renforcement de la résilience des forêts, en particulier face aux changements climatiques et à l'augmentation des risques pesant sur les forêts. Grâce à des stratégies de gestion durable des forêts, l'Espagne s'efforce d'améliorer la biodiversité de ses forêts, de renforcer leur résilience et de veiller à la continuité de l'approvisionnement en services écosystémiques vitaux.

31. Le représentant de l'Allemagne a souligné la nécessité de créer des synergies dans l'application du Cadre mondial de la biodiversité et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et a demandé instamment à la FAO de promouvoir une telle approche. Il a également souligné le travail important réalisé dans le cadre du réseau Integrate de l'Institut européen des forêts, qui vise à améliorer la biodiversité dans les forêts gérées de manière durable dans toute l'Europe.

32. Le représentant de la Pologne a souligné l'importance de créer des conditions favorables au renforcement des fonctions environnementales des forêts, notamment de leur biodiversité, tout en trouvant un équilibre entre leurs fonctions sociales et économiques. Il a fait observer que la gestion durable des forêts pouvait améliorer la biodiversité dans les forêts, en donnant quelques exemples positifs d'indicateurs mis en place en Pologne.

33. Un représentant du Centre Albaforest a souligné l'importance d'une approche intégrée de la gestion des ressources forestières et de la prise en compte de la protection de la biodiversité dans la gestion durable des forêts, en veillant à l'application de la loi pour lutter contre l'exploitation forestière illégale.

34. Le Comité et la Commission ont remercié les experts présents pour leurs contributions et ont :

a) Accueilli avec satisfaction le débat sur le thème « Biodiversité – Conséquences pour les forêts de l'application du Cadre mondial de la biodiversité dans la région de la Commission économique pour l'Europe » ;

b) Souligné que la biodiversité faisait partie intégrante de la gestion durable des forêts et de la restauration des paysages forestiers et qu'elle constituait donc un élément clef du programme de travail intégré.

## **VI. Faits nouveaux liés aux forêts à l'échelle régionale et internationale**

### **A. Contexte mondial et régional**

35. Le Président du Comité des forêts de la FAO (COFO) a souligné, dans une présentation vidéo, l'importance des forêts et de la foresterie dans la lutte contre la dégradation des terres et les dommages causés aux forêts et dans la prévention des incendies de forêt, ainsi que la nécessité de restaurer les terres dégradées, de préserver les forêts, ainsi que d'améliorer et de gérer durablement la diversité biologique des forêts. Il a invité les États membres et non membres du Comité des forêts, à participer à la prochaine session du Comité, qui se tiendra à Rome du 22 au 26 juillet 2024.

36. Un représentant de la FAO a présenté la contribution de l'Organisation aux mécanismes mondiaux en matière de politique forestière. Il a également informé les participant(e)s des travaux des organes directeurs de la FAO. Il leur a annoncé que ces

questions seraient abordées par la Commission européenne des forêts de la FAO plus tard dans la semaine.

37. Le Chef du Groupe de liaison de Forest Europe à Bonn a présenté les travaux menés par son organisation à l'appui de la gestion durable des forêts en Europe, notamment en Ukraine. Il a exposé les objectifs de la prochaine Conférence ministérielle qui se tiendra à Bonn (Allemagne), en octobre 2024, et a insisté sur la nécessité d'une collaboration.

38. Un représentant de l'Institut forestier européen (EFI) a présenté, dans un message vidéo, les travaux menés par l'Institut en vue de fournir des données et des informations scientifiques sur la gestion des forêts, notamment sur les forêts urbaines, la biodiversité biologique des forêts et la contribution des forêts à la bioéconomie. Il a souligné l'étroite collaboration de l'Institut avec Forest Europe en tant que partenaire scientifique.

39. Une représentante de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a indiqué que les Engagements d'Agadir pour la restauration des forêts avaient été relancés et a estimé qu'il ne fallait pas négliger certains nouveaux phénomènes émergents tels que le verdissement d'image. Elle a également souligné la nécessité de renforcer les réglementations afin d'empêcher les décharges sauvages dans les forêts et d'intensifier la coopération et la collecte de données.

40. L'Allemagne a remercié le Comité et la Commission pour leur bonne coopération avec Forest Europe.

41. Le Comité et la Commission ont pris note des grandes orientations prises aux niveaux mondial et régional qui ont une incidence sur leurs travaux, notamment en ce qui concerne l'application du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et l'organisation du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

42. Le Comité et la Commission ont demandé à la CEE et à la FAO (dans le cadre de leurs mandats existants) :

a) De continuer d'apporter une aide aux États membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, de l'application des éléments du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) ayant trait aux forêts, et de la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ;

b) D'informer les États membres et les parties prenantes de l'évolution des politiques relatives aux forêts à l'échelle mondiale et régionale, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'examen du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

## **B. Activités liées aux forêts présentant un intérêt pour les travaux relevant du Programme de travail intégré : promotion des échanges et de la coopération entre organisations régionales et internationales**

43. Un représentant de Forest Europe, qui préside l'Alliance européenne pour les forêts depuis sa création en novembre 2022, a présenté un aperçu des activités de l'Alliance en 2023. Il a mis en avant les deux réunions en ligne et la coordination des travaux. Il a également présenté les grandes lignes de la note de synthèse conjointe présentée à la session de FORESTA23 consacrée à la biodiversité. Il a souligné l'utilité de l'Alliance européenne pour les forêts en tant qu'instance informelle d'échange d'informations entre les secrétariats participants, a indiqué que l'accent était mis sur des sujets communs précis relevant du mandat de chaque secrétariat et a évoqué les questions qui pourraient être examinées à l'avenir, telles que les échanges sur les stratégies de communication, la surveillance des forêts ou l'inclusion de nouveaux membres. Il a également annoncé que la prochaine organisation qui présiderait l'Alliance en 2024 serait la CEE.

44. Le Comité et la Commission ont :

a) Remercié le représentant de Forest Europe et Président actuel de l'Alliance européenne pour les forêts, et ont reconnu le potentiel d'expansion, à laquelle l'initiative proposée pourrait contribuer ;

b) Salué les progrès réalisés dans la promotion des échanges et de la coopération entre les organisations régionales et internationales, en particulier l'organisation régulière de réunions informelles des cinq secrétariats (CEE, Agence européenne pour l'environnement (AEE), réseau Integrate de l'Institut européen des forêts, FAO et Forest Europe).

## **VII. Questions communes intéressant le Comité et la Commission**

### **A. Bilan mondial des activités relatives aux forêts menées à l'échelle internationale**

45. À la demande des bureaux, le secrétariat a présenté un bilan mondial des initiatives menées dans le domaine des forêts à l'échelle internationale.

46. Un représentant de la Pologne a déclaré que les forêts suscitaient des attentes croissantes et qu'une meilleure coordination était nécessaire pour éviter les conflits d'objectifs dans la gestion de celles-ci.

47. Une représentante de l'Espagne a remercié le Comité et la Commission pour leur travail de synthèse des mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux forêts. Elle a encouragé la poursuite du suivi des nouvelles initiatives et des initiatives en cours afin de renforcer la collaboration entre les organisations régionales et d'éviter les doubles emplois.

48. Le Comité et la Commission ont remercié le secrétariat de son exposé et ont demandé à la CEE et à la FAO, dans le cadre de leurs mandats existants et sous réserve des ressources disponibles :

a) D'effectuer un suivi des activités et mécanismes en cours et prévus liés aux forêts ;

b) De procéder à une analyse des incidences des nouveaux mécanismes sur les travaux du Comité et de la Commission.

### **B. État d'avancement des préparatifs en vue du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et de la collecte conjointe de données sur les forêts et la gestion durable des forêts à l'échelle européenne**

49. Un représentant du secrétariat de la CEE a informé les délégations des progrès réalisés s'agissant du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et de l'édition 2025 de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe de collecte de données sur les forêts et la gestion durable des forêts. Le secrétariat a présenté la nouvelle interface numérique qui sera utilisée pour la soumission des données nationales dans le cadre de la campagne paneuropéenne conjointe. Il a communiqué des informations sur les ateliers récents et sur les prochaines étapes du processus d'établissement des rapports. Les travaux ont été menés avec le soutien de l'Union européenne et des Gouvernements finlandais, norvégien, suédois et suisse. Bien que des progrès aient été réalisés, un financement supplémentaire est nécessaire pour achever la collecte des données. Le représentant du secrétariat a indiqué que le succès de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe de collecte de données dépendait de la possibilité d'obtenir un financement efficace à long terme et des procédures mises en place.

50. Les représentants de l'Autriche et de la Suède ont salué les progrès accomplis et les résultats obtenus. Ils ont souligné l'importance de la dématérialisation dans l'établissement de rapports internationaux, en particulier pour réduire la charge liée à cette tâche au niveau national et améliorer la cohérence des données communiquées. Ils ont estimé que le processus était important et devait se poursuivre. Ils ont indiqué que certains pays auraient peut-être des difficultés à respecter le délai fixé pour la communication des données nationales (fin 2023).

51. Le Président a conclu en soulignant l'importance du processus et a ajouté qu'il était essentiel pour sa réussite de disposer de ressources suffisantes.

52. Le Comité et la Commission ont :

a) Pris note des progrès réalisés dans le cadre du cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe de collecte de données sur les forêts et la gestion durable des forêts ;

b) Remercié les pays et les secrétariats pour leur collaboration dans le cadre de la préparation, de l'organisation et du déroulement de la collecte de données nationales pour les deux processus ;

c) Souligné qu'il importait de disposer des ressources nécessaires à la poursuite de la collecte de données à l'échelle paneuropéenne ;

d) Encouragé les États membres à poursuivre leur collaboration avec la CEE, la FAO et d'autres institutions partenaires pour créer des synergies dans les domaines de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données, réduire les doubles emplois et appuyer la collecte de données CEE/FAO/Forest Europe sur les forêts et la gestion durable des forêts.

### C. Économie et marchés forestiers

53. La Présidente-Directrice générale (PDG) de Sustainable Forests Initiative a animé la session sur l'économie et les marchés forestiers. Les débats sur les marchés ont été axés sur les tendances et les facteurs déterminants des marchés des produits forestiers dans la région de la CEE en 2022 et 2023. Les experts ont donné un aperçu des tendances du marché envisageables en 2024. Le secrétariat a remercié les États membres pour les 18 déclarations nationales sur les marchés et les 28 questionnaires sur les prévisions relatives au bois établis en préparation de la présente session.

54. La Présidente de Dovetail Partners a présenté des informations sur les politiques forestières nord-américaines en mettant l'accent sur les dispositions juridiques et les exigences de durabilité applicables aux produits du bois. Elle a présenté les dernières évolutions du Lacey Act relatives aux produits forestiers licites et durables, a donné des informations sur l'ampleur des incendies de forêt au Canada en 2023 et leurs effets et a présenté les faits nouveaux relatifs à l'énergie de la biomasse et les marchés du carbone. Elle a également souligné les tendances en matière de certification forestière dans la région de la CEE, qui a déclaré en 2022 la superficie certifiée la plus faible depuis plus d'une décennie.

55. Un spécialiste belge indépendant a présenté des informations sur les politiques forestières européennes, notamment sur le Règlement relatif aux chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation » (Règlement contre la déforestation de l'Union européenne – RDUE). Les États membres et les représentant(e)s de la filière bois ont souligné que les objectifs du Règlement faisaient l'objet d'un large consensus. La délégation canadienne a déclaré que le Canada avait pour objectif de prévenir la déforestation dans le monde tout en préservant la solidité des échanges commerciaux des produits forestiers et agricoles. Le Canada a également fait part de ses préoccupations concernant certains aspects du Règlement RDUE sur les produits zéro déforestation, en particulier s'agissant des exigences relatives à la géolocalisation. Les débats ont principalement porté sur la manière d'appliquer le RDUE. Les participant(e)s ont estimé qu'il était nécessaire d'obtenir des informations et des directives plus détaillées de la part de la Commission européenne s'agissant de l'application pratique du Règlement, en particulier pour ce qui est de la géolocalisation dans les grandes zones forestières et des possibilités d'adapter le Règlement à la situation des forêts et à leur mode de gestion au niveau national ou infranational. Plusieurs représentant(e)s du secteur privé ont fait part de leurs inquiétudes quant aux éventuelles augmentations de coûts liées au RDUE et à ses incidences sur le commerce des produits du bois. La Fédération de Russie a réaffirmé son engagement en faveur de la gestion durable des forêts, de la lutte contre la déforestation et de la préservation de la biodiversité. Les représentant(e)s se sont par ailleurs déclarés préoccupés par le flou juridique entourant la notion de « dégradation ». Ils ont attiré l'attention sur le fait que l'efficacité du commerce international dépendait de la connaissance et du respect des lois des pays producteurs et importateurs. La Fédération de Russie a en outre déclaré que les systèmes de vérification de l'origine par des parties soi-disant « indépendantes », qui sont coûteux et exigent beaucoup



de ressources, devaient être volontaires en raison des effets négatifs qu'ils risquent d'avoir sur les petites et moyennes entreprises et les communautés tributaires de la forêt et de leurs répercussions sur le prix final payé par les consommateurs.

56. Le Vice-Président de l'Union des producteurs et exportateurs de bois de la Fédération de Russie a présenté une vue d'ensemble des principales mesures prises et des tendances du marché dans la Fédération de Russie en 2022 et en 2023, ainsi que des perspectives pour 2024. Son exposé a mis en lumière l'évolution des exportations de produits forestiers au cours des deux dernières années ainsi que la fluctuation des coûts logistiques pour le bois de sciage sur certains grands marchés d'exportation (Chine, Moyen-Orient et Afrique du Nord et Inde). L'intervenant a indiqué que la construction de logements en bois était valorisée pour accroître la demande intérieure de produits forestiers, tels que le bois de sciage, les panneaux à base de bois et le bois lamellé-croisé (CLT). Des mesures ont été prises pour développer la bioénergie afin de créer une demande intérieure pour le bois de chauffage (granulés de bois, déchets de bois). Les principaux leviers de l'industrie forestière de la Fédération de Russie en 2022 et au cours des neuf premiers mois de 2023 ont été la production de meubles pour le marché intérieur et la croissance considérable du secteur de la construction.

57. Dans une vidéo, le PDG de Russ Taylor Global a décrit les principales tendances des marchés du bois de sciage dans la région de la CEE et a souligné les dernières conclusions de la note d'information de la CEE sur les sciages de résineux publiée récemment. Après avoir décrit les tendances mondiales, il a présenté une analyse des tendances en Europe et dans la Fédération de Russie ainsi que les perspectives pour 2024, en s'appuyant sur les débats et les conclusions de la seizième session de la Conférence internationale sur les bois résineux. Les tendances du marché présentées par l'expert étaient plus pessimistes en ce qui concerne la production en Europe, avec des réductions probables dans un avenir proche. Il a indiqué que les tendances étaient plus positives pour les États-Unis. Au Canada, une baisse de la production se profile, alors que la consommation reste stable. La production et la consommation de sciages de résineux en Fédération de Russie ont connu un fort rebond en 2023 et devraient rester stables en 2024.

58. Le PDG de Timber Exchange a présenté une vue d'ensemble des dernières évolutions du commerce mondial de grumes de sciage et de sciages de résineux. Il a indiqué que le marché des bois ronds et le commerce de sciages de résineux traversaient une période de volatilité, des fluctuations extrêmes des volumes échangés et des prix ayant été observées entre 2020 et 2023. L'intervenant prévoyait une baisse de la disponibilité des matières premières pour les scieries en Europe et au Canada, qui pourrait entraîner des changements dans le commerce mondial des grumes et des sciages de résineux.

59. Un professeur de la Faculté d'environnement et de durabilité de l'Université du Michigan, par ailleurs conseiller économique de la Fédération européenne des panneaux à base de bois, a présenté les tendances et les facteurs déterminants des marchés des panneaux à base de bois dans la région de la CEE. Il a souligné que la consommation et la production de panneaux à base de bois dépendaient fortement de l'évolution des secteurs du logement, de la construction et de l'ameublement et qu'elles s'étaient considérablement réduites en raison de la récession économique en 2023 ; seules la production et la consommation de panneaux structuraux à base de bois devraient connaître une certaine reprise en Amérique du Nord en 2024.

60. Le PDG de Valois Vision a présenté les tendances des marchés de la pâte à papier, du papier et du carton dans la région de la CEE. Il a souligné la baisse globale de la demande de papier graphique, qui s'est accélérée pendant la pandémie. Les très nombreuses fermetures de capacités de production de papier ont été suivies par des fermetures massives de capacités de production de pâte à papier en 2023. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024. Il a souligné que les producteurs de pâte à papier de la région de la CEE allaient faire face à une concurrence accrue des producteurs d'Amérique latine à moyen terme, lesquels ont augmenté leurs investissements dans la pâte marchande. La Chine a également réalisé d'importants investissements dans de nouvelles capacités de production de pâte à papier, papier, carton ordinaire et papier « tissue ».

61. Un professeur d'économie forestière de l'Université agricole suédoise, également professeur au département de technologie, gestion et conception de mobiliers et de produits

en bois de l'Université de Belgrade, a fait le point sur les tendances et l'évolution des politiques relatives au bois-énergie et sur les tendances du marché pour 2022 et 2023. Il a indiqué que les granulés de bois dominaient le commerce mondial des produits forestiers liés à l'énergie qui, en 2022, avait été soumis à des perturbations et à des prix élevés. La croissance de la production et du commerce de granulés de bois s'est poursuivie en 2023 dans la région de la CEE, bien qu'à un rythme plus lent. La production et la consommation de bois de chauffage et de granulés de bois dans les Balkans occidentaux ont suivi la tendance mondiale. Les prix du bois de chauffage dans cette région devraient continuer à baisser au cours du premier trimestre 2024 en raison de l'abondance des stocks. La production de granulés de bois devrait se normaliser au second semestre de 2024.

62. Le Comité et la Commission ont :

- a) Pris note des tendances du marché des produits forestiers dans la région et des contributions du secteur au développement durable ;
- b) Remercié les représentant(e)s pour leurs exposés sur les tendances les plus récentes de la production et du commerce des produits forestiers et des amendements qu'ils ont présenté au projet de déclaration sur les marchés (ECE/TIM/2023/4-FO:EFC/2023/4) ;
- c) Approuvé la version modifiée de la déclaration sur les marchés (publiée comme document d'après-session) ;
- d) Pris note des nombreuses données et informations recueillies et des publications de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois, en particulier dans la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2022-2023 et des trois notes d'informations récemment publiées sur le sciage de résineux, le papier et la pâte à papier, et le bois-énergie ;
- e) Invité les États membres à continuer de faire rapport en 2024.

## **D. Rapports relatifs aux activités mises en œuvre au titre du Programme de travail intégré pour 2021-2025 et décisions connexes**

### **i) Rapport du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières**

63. Le Président du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (Groupe de travail conjoint) a présenté le rapport de la quarante-quatrième session du Groupe, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 30 mai au 2 juin 2023. Il a indiqué que la prochaine session devait se tenir du 22 au 24 mai 2024.

64. Les membres de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie ont présenté un résumé des conclusions et des activités proposées par l'équipe spéciale chargée des statistiques sur l'extraction et l'équipe spéciale chargée des statistiques sur le bois-énergie relevant de l'Équipe de spécialistes (ECE/TIM/2023/Inf.6-FAO:EFC/2023/Inf.6 et ECE/TIM/2023/Inf.7-FAO:EFC/2023/Inf.7).

65. Le secrétariat a également présenté une demande de prolongation des mandats des équipes de spécialistes jusqu'en 2025, telle qu'elle figure dans le document ECE/TIM/2023/5-FAO:EFC/2023/5.

66. Le Comité et la Commission ont :

- a) Approuvé le rapport du Groupe de travail conjoint sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières, figurant dans le document ECE/TIM/EFC/WP.2/2023/2, et ont accepté la demande de prolongation jusqu'en 2025 des mandats de toutes les équipes de spécialistes, figurant dans le document ECE/TIM/2023/5-FAO:EFC/2023/5, laquelle sera soumise pour adoption au Comité exécutif de la CEE ;
- b) Invité le Groupe de travail à poursuivre ses activités dans le cadre du Programme de travail intégré ;
- c) Soutenu les activités proposées par l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie, telles qu'elles ont été présentées pendant la session.

**ii) Examen des activités menées en 2023 et des activités et publications prévues pour 2024**

67. Le secrétariat a attiré l'attention des délégations sur le rapport relatif aux activités menées en 2023 au titre du Programme de travail intégré ainsi que sur la liste provisoire des activités et des publications prévues pour 2024.

68. Le Comité et la Commission ont :

a) Approuvé le rapport relatif aux activités menées en 2023 au titre du Programme de travail intégré ainsi que la liste provisoire des activités et des publications prévues pour 2024 ((ECE/TIM/2023/6 ; FO:EFC/2023/6), et ont demandé au secrétariat de présenter un nouveau rapport en 2024 ;

b) Félicité le secrétariat pour les résultats obtenus.

**iii) Lancement d'un examen à mi-parcours du Programme de travail intégré – Feuille de route relative au processus d'examen**

69. Le secrétariat a présenté le contexte du futur examen du Programme de travail intégré figurant dans le document ECE/TIM/2023/7-FAO:EFC/2023/7. Les priorités pour le Programme jusqu'en 2029 seront proposées dans le cadre de l'examen de la période 2024-2025. Le secrétariat présentera les trois options ci-après pour le processus d'examen du Programme de travail intégré :

a) L'organisation par le secrétariat d'un ou de plusieurs ateliers hybrides ;

b) Une évaluation externe et l'établissement par le secrétariat d'un projet de programme de travail intégré ;

c) Un examen par le secrétariat.

70. Le Comité et la Commission :

a) Ont décidé, sur la base de la recommandation du Groupe de travail conjoint, d'entreprendre un examen du Programme de travail intégré pour la période 2022-2025 en organisant un atelier selon des modalités hybrides, ou deux ateliers si nécessaire. Toutes les parties prenantes concernées sont invitées à apporter leur contribution en préparation de ces ateliers. Dans l'attente d'un financement, un évaluateur externe participera à l'établissement de la documentation nécessaire pour le ou les ateliers ;

b) Après le ou les ateliers, le secrétariat élaborera, en coopération avec les bureaux, une proposition pour le Programme de travail intégré pour 2026-2029, qui sera examinée par le Groupe de travail conjoint à sa session de 2025, puis soumise à la session commune du Comité et de la Commission en 2025 pour adoption.

**iv) Contribution des forêts et des produits forestiers à une bioéconomie circulaire**

71. Le secrétariat a informé le Comité et la Commission des travaux en cours sur les forêts et l'économie circulaire et a décrit les activités pouvant être menées pendant les deux prochaines années.

72. Un représentant de Dovetail Partners a exposé les principales conclusions de l'étude sur la bioéconomie circulaire durable dans la filière bois.

73. Un représentant de la Confédération des industries papetières européennes a présenté les principales conclusions de l'étude sur les concepts de circularité dans l'industrie de la pâte à papier et du papier.

74. Une représentante de la Pologne a mis en avant le rôle du bois dans une bioéconomie circulaire et la nécessité d'une gestion active des forêts pour maintenir la durabilité des forêts et des différents services écosystémiques. Elle a également souligné le rôle important des forêts et du secteur forestier dans la réalisation des ODD et la transition vers une bioéconomie circulaire.

75. Un représentant de la Türkiye a remercié le secrétariat pour l'organisation du dialogue sur les politiques nationales consacré à l'avenir de la foresterie et des industries du bois en Türkiye dans le cadre de la transition vers une bioéconomie durable et a informé le Comité

et la Commission de la suite donnée par la Türkiye aux recommandations issues des débats tenus à cette occasion.

76. Le Comité et la Commission ont :

- a) Remercié le secrétariat et les auteurs pour leur travail ;
- b) Pris note des travaux menés actuellement sur les forêts et l'économie circulaire, ainsi que des débats tenus pendant la session de juin 2023 du Groupe de travail conjoint ;
- c) Demandé à la Section conjointe :
  - i) D'établir les versions définitives des deux études (figurant dans les documents ECE/TIM/2023/INF.4-FAO:EFC/2023/INF.4 et ECE/TIM/2023/INF.5-FAO:EFC/2023/INF.5) pour qu'elles soient publiées en tant que publications officielles des Nations Unies d'ici la fin de l'année 2023 ;
  - ii) De poursuivre les travaux sur la bioéconomie circulaire grâce à des actions ciblées de partage des connaissances et de renforcement des capacités (y compris des manifestations et des activités), sous réserve des ressources disponibles.

v) **Dommmages causés aux forêts dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

77. Le secrétariat a souligné les principales étapes et les résultats du projet portant sur le renforcement des capacités des États membres de la CEE en matière d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE. Il a remercié l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, les États-Unis et la Finlande ainsi que les experts internationaux et nationaux pour leur aide, qui a été essentielle à l'exécution du projet.

78. Un expert de l'Université de Hambourg, auteur coordonnateur principal d'une étude intitulée « Reporting on forest damages and disturbances in the UNECE region » (Établissement de rapports sur les dommages et les perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE), a présenté les conclusions préliminaires du projet, en soulignant les principales conclusions et les solutions possibles pour améliorer l'établissement de rapports sur les dommages et les perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE.

79. Le représentant de la Grèce a présenté un exposé sur les incendies de forêt dans son pays. Il a décrit l'ampleur des dommages récents, les mesures prises et les activités menées par le Gouvernement pour réduire les risques et les dommages causés par ces incendies.

80. Les représentant(e)s ont estimé que les dommages causés aux forêts étaient un sujet d'une haute actualité et ont remercié la Section conjointe et les experts internationaux pour leur travail. Les pays ont échangé des informations sur les travaux qu'ils mènent pour renforcer la résilience des forêts et améliorer la détection et la gestion des dommages ainsi que sur les systèmes de suivi correspondants. Les dommages exceptionnels qu'ont subis récemment les forêts dans la région européenne ont également été portés à l'attention des participant(e)s à la réunion. Ceux-ci ont appuyé la poursuite des travaux de la Section conjointe sur l'évaluation des dommages causés aux forêts afin d'améliorer l'établissement de rapports internationaux dans ce domaine, tout en garantissant la coopération entre les organisations et mécanismes internationaux concernés.

81. Le Comité et la Commission ont :

- a) Pris note des travaux sur les dommages causés aux forêts dans la région de la CEE, y compris des résultats du projet intitulé « Renforcement des capacités des États membres de la CEE en matière d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE » ;
- b) Demandé au secrétariat et à l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts d'élaborer, dans le cadre du mandat de celui-ci et en étroite coopération avec les organisations et mécanismes concernés, une proposition concernant l'amélioration de la collecte de données sur les dommages causés aux forêts dans la région de la CEE en tant que contribution éventuelle au système d'établissement de rapports internationaux et de la présenter à la prochaine session commune, en tenant dûment compte du rapport

coût-efficacité de la collecte de données, et de continuer à soutenir les États membres dans les domaines de la communication d'informations et de l'évaluation des dommages causés aux forêts.

**vi) Restauration des paysages forestiers – Comptes rendus**

82. Le secrétariat a informé les délégations de l'existence d'une étude et d'un atelier sur la production du matériel forestier de reproduction nécessaire à la restauration des paysages forestiers de la République de Moldova. Il a également attiré l'attention sur l'appui technique fourni pour le reboisement urbain et rural en Ouzbékistan, et a communiqué des informations sur la base de connaissances sur les forêts qui a été mise en place.

83. Le Comité et la Commission ont soutenu la direction prise et les activités prévues dans le domaine de la restauration, en particulier dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), et ont demandé au secrétariat de continuer à soutenir les États membres dans leurs activités de restauration des paysages forestiers.

84. Le Comité et la Commission ont :

a) Pris note des activités de restauration des paysages forestiers en cours et passées et ont remercié les pays participant au Défi de Bonn qui continuent à honorer leurs engagements ;

b) Appuyé la direction prise et les activités prévues dans ce domaine, en particulier dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;

c) Demandé au secrétariat de continuer à soutenir les États membres dans leurs efforts de restauration des paysages forestiers.

## **IX. CEE – Questions relatives au Comité des forêts et de l'industrie forestière**

85. La session était présidée par Peter Blombäck (Suède).

### **A. Faits notables survenus depuis la dernière session**

**i) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires**

86. La Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE a informé les délégations que le Secrétariat de l'ONU connaissait une crise de liquidités qui l'avait amené à geler les recrutements et à faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, et que la CEE avait une nouvelle Secrétaire exécutive en la personne de Tatiana Molcean (République de Moldova). Elle s'est félicitée du bon déroulement de la session de novembre 2022 du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, laquelle avait notamment débouché sur la création, par cinq secrétariats, de l'Alliance européenne pour les forêts, structure informelle que la CEE présiderait en 2024.

87. La Directrice est revenue sur la soixante-dixième session de la CEE (avril 2023) et a noté que les représentants s'étaient dits satisfaits des travaux accomplis depuis la session de 2021, dont le thème était la promotion d'une économie circulaire. Elle a attiré l'attention sur la décision C (70) – « Promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles » – adoptée à la session (<https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/371506>).

88. À sa session de 2023, dont le thème était « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE », la CEE a aussi adopté la décision ci-après, qui intéresse également le Comité (décision B (70)) : Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/info/Sessions-of-the-Commission/events/371506>).

89. À ce propos, la Directrice a fait savoir que la plateforme INForest était déjà considérée comme une contribution majeure. Elle a souligné qu'il importait d'appliquer la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, qui orientait les travaux du secrétariat de la CEE relatifs à l'automatisation du traitement des données en vue de la simplification des processus de collecte, de soumission, de traitement et de publication des données des États membres. Elle a également attiré l'attention sur l'élargissement de la plateforme INForest, principal outil de la stratégie que suivait le secrétariat pour exécuter les activités inscrites au budget ordinaire dans le domaine des données. Enfin, elle a invité les États membres à contribuer à la collecte de fonds et à entretenir le dialogue avec les missions permanentes auprès de l'ONU concernées au sujet de l'allocation éventuelle de ressources du budget ordinaire qui permettraient de couvrir, à long terme, les coûts de développement et de maintenance de la plateforme.

**ii) Point sur les manifestations, les réunions et la communication**

90. La secrétaire du Comité a fait le point sur les manifestations et réunions organisées en 2023 ainsi que sur les travaux qu'il avait menés dans le domaine de la communication, y compris : la manifestation parallèle organisée par le secrétariat de la CEE sur le thème « La ville du futur, une ville verte » lors du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, en mars 2023 ; la campagne organisée dans le cadre de la Journée internationale des forêts (21 mars 2023), qui avait eu pour thème « Forests as Pharmacy » (Les forêts, des armoires à pharmacie) ; la manifestation parallèle organisée dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) ; les supports de communication ; et ses travaux sur les forêts et les changements climatiques, qui devaient être présentés lors de quatre manifestations spéciales pendant la COP28. Le Comité a remercié le secrétariat pour les informations communiquées, soulignant que ses travaux jouissaient d'une plus grande visibilité, et a demandé aux délégations de continuer d'œuvrer pour porter la question des forêts dans la région de la CEE à l'attention de la communauté internationale.

91. Le Comité a :

a) Pris note du rapport du secrétariat sur les questions découlant de la soixante-dixième session de la CEE, notamment les décisions B (70) et C (70) adoptées pendant la session, telles qu'elles figurent dans les documents E/2203/37 et E/ECE1503 ;

b) Demandé aux délégations de communiquer aux autres délégations, avant le début du mois de décembre 2023, des informations sur les manifestations organisées dans le cadre de la COP28.

**B. Programme de travail pour 2024 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2025**

92. La secrétaire du Comité a présenté le projet de programme de travail du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2024 et les recommandations formulées sur les éléments clefs du programme de travail pour 2025. Elle a expliqué que l'allocation de ressources du budget de la CEE à ce sous-programme reposait sur ce document et attiré l'attention sur les modifications mises en évidence, notamment la nécessité d'allouer des ressources au développement et à la maintenance de plateformes de données numériques spécialement conçues pour répondre aux besoins en matière de collecte, de validation et de publication de statistiques sur les forêts.

93. Le Comité a :

a) Approuvé le projet de programme de travail du sous-programme Forêts et industrie forestière pour 2024 (ECE/TIM/2023/10 ; FO:EFC/2023/10) et l'ébauche des éléments clefs du programme de travail pour 2025 (ECE/TIM/2023/Inf.2 ; FAO:EFC/2023/Inf.2) ;

b) Demandé au secrétariat d'élaborer le programme de travail pour 2025 ainsi qu'une ébauche de programme pour 2026, pour examen et approbation à sa session de 2024 ;

- c) Demandé au secrétariat d'élaborer une plateforme de données numérique spécialement adaptée aux statistiques sur le secteur forestier ;
- d) Demandé au secrétariat de chercher à obtenir des ressources supplémentaires du budget ordinaire aux fins du développement et de la maintenance de cette plateforme.

### C. Questions relatives à la foresterie et aux terres en milieu urbain

94. Le secrétariat a présenté le projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine (ECE/TIM/2023/11 ; FAO:EFC/2023/11), tel qu'il a été modifié et soumis par le Groupe de travail conjoint en juin 2023. Élaboré dans le cadre d'un projet, le plan a été présenté pour la première fois au Comité à sa quatre-vingtième session, en novembre 2022. Les délégations se sont dites favorables à son adoption et ont souligné que la contribution de la foresterie urbaine aux objectifs sociaux, environnementaux et économiques, notamment les ODD et les objectifs mondiaux relatifs à la biodiversité et au climat, était de plus en plus largement reconnue. Elles ont également affirmé qu'il était nécessaire d'assurer une gestion forestière active et de fixer un ensemble d'objectifs clairs pour une action transparente et coordonnée. Sur une suggestion de la Suisse (appuyée par la Pologne), elles ont décidé de renommer le plan « Plan d'action régional de Saint-Marin pour la foresterie urbaine », en hommage au pays d'accueil de la session et de ses travaux fructueux dans le domaine de la foresterie urbaine.

95. Le secrétariat a également présenté un aperçu de ses travaux sur l'alimentation et l'agroforesterie en milieu urbain ainsi que sur NaturEatTown (NET), outil de gestion de l'alimentation en milieu urbain étayé par la chaîne de blocs. Les délégations ont été invitées à participer aux applications pilotes et aux évaluations à venir.

96. Le secrétariat a présenté le projet de lignes directrices/principes directeurs sur l'augmentation du nombre de constructions à faible émission de carbone dans les villes (ECE/TIM/2023/12 ; FAO:EFC/2023/12), établi dans le cadre d'un projet. Les délégations sont convenues de l'utilité du document et ont souligné qu'il fallait tenir compte de travaux similaires menés dans le cadre d'autres instances, projets et réseaux (par exemple le Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat) pour éviter les chevauchements d'activités. Elles ont également souligné qu'il importait d'inclure les travaux relatifs à la circularité et encouragé le secrétariat à consulter les industries forestières et le secteur privé à ce sujet. Enfin, elles ont demandé au secrétariat de définir et de présenter un calendrier pour l'achèvement du document.

97. Le secrétariat a fait savoir aux délégations que les travaux du Comité sur le verdissement des villes et la résilience urbaine avaient été présentés à la session d'octobre 2023 du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, lequel avait pris note des activités relatives aux villes menées par le Comité et était convenu de participer aux travaux du Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain, géré par la Section CEE/FAO de la forêt et du bois, étant donné les synergies existantes avec ce comité en matière de verdissement des villes et de forêts urbaines.

98. Le Comité :

- a) A adopté le Plan d'action régional de Saint-Marin pour la foresterie urbaine (publié en tant que document d'après-session) ;
- b) A pris note des travaux en cours sur les milieux urbain et périurbain et des événements et projets connexes, y compris les travaux sur NaturEaTown (NET), outil de gestion de l'alimentation en milieu urbain étayé par la chaîne de blocs ;
- c) A invité les États membres à formuler des observations et de nouvelles orientations sur la structure et le contenu du projet de lignes directrices/principes sur l'augmentation du nombre de constructions à faible émission de carbone dans les villes ;
- d) A invité le secrétariat à consulter les organes concernés et à publier la version définitive du projet de lignes directrices/principes sur l'augmentation du nombre de constructions à faible émission de carbone dans les villes sous une cote officielle dans les trois langues de la CEE ;

e) S'est félicité de la possibilité de tirer parti des synergies existantes avec le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire dans les domaines du verdissement des villes et des forêts urbaines, et d'élargir et d'intensifier la coopération, notamment par l'intermédiaire du Réseau informel d'experts sur la nature en milieu urbain ;

f) A remercié le secrétariat et les contributeurs pour leur travail.

#### **D. Point sur les travaux relatifs aux forêts boréales**

99. Le secrétariat a fait le point sur ses travaux et sur l'étude préliminaire sur les forêts boréales et a remercié les États membres pour leurs contributions. Un expert international a présenté les premières conclusions de l'étude et souligné l'importance des forêts boréales pour la planète.

100. Les délégations ont insisté sur l'importance du rôle joué par les forêts dans le biome boréal à la lumière des problèmes auxquels le monde est confronté, importance qui n'était pas pleinement reconnue dans les instances mondiales. En conséquence, il a été jugé nécessaire de diffuser davantage d'informations sur la gestion des forêts boréales, leur protection et les dangers qui les menacent, entre autres.

101. Les délégations ont estimé que, puisqu'il s'agissait d'une question intersectorielle, elle pouvait intéresser toutes les équipes de spécialistes CEE/FAO ainsi que le Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières. Elles ont répété qu'il importait de mieux comprendre les délimitations des forêts boréales et de diffuser des informations à ce sujet et insisté sur la nécessité de travailler à l'élaboration d'une définition commune de ces forêts.

102. Le Comité a :

a) Pris note des informations communiquées et remercié le secrétariat et les experts pour leurs travaux ;

b) Donné des indications au sujet des activités futures concernant les forêts boréales dans la région de la CEE ;

c) Noté qu'il avait été demandé qu'une journée internationale des forêts boréales soit proclamée.

#### **E. Prise en considération des questions relatives au genre, aux droits de l'homme et au handicap dans le secteur forestier**

103. Le secrétariat a présenté des données pertinentes sur le nombre de femmes dans le secteur forestier et les stratégies et mesures de développement inclusif qui figuraient dans les rapports de pays sur les marchés de cette année, lesquels sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/forests/2023-country-market-statements>.

104. Une représentante de la Sustainable Forestry Initiative a expliqué, par des exemples, comment l'organisme favorisait la diversité parmi les travailleurs du secteur forestier canadien, évoquant notamment des initiatives visant à aider les femmes, les jeunes et les personnes handicapées à obtenir des emplois verts, à approfondir les connaissances au sujet des forêts et à promouvoir l'éducation à l'environnement. Elle a aussi fait observer qu'il importait de respecter le droit de chacun à un environnement sain, en particulier à un air non pollué, à l'eau et à un climat stable, faisant le lien avec les activités relatives à la foresterie urbaine.

105. Un représentant de l'Université de la Colombie-Britannique a présenté des projets d'études destinés à promouvoir le développement rural et l'inclusion des peuples autochtones du Canada dans les domaines de la gestion des paysages forestiers et de la protection des moyens d'existence.



106. Le Comité :

- a) S'est félicité des initiatives prises pour promouvoir l'égalité des sexes, les droits de l'homme et l'inclusion des personnes handicapées dans le secteur forestier ;
- b) A encouragé les États membres à présenter un compte rendu à la session de 2024.

## **F. Renforcement des capacités et assistance technique**

107. Les délégations ont reçu des informations sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées depuis la dernière session du Comité, en particulier 18 manifestations et ateliers de renforcement des capacités qui avaient rassemblé près de 770 participants.

108. Le secrétariat a mentionné l'atelier sur le matériel forestier de reproduction, qui s'est déroulé en République de Moldova, et la publication d'une étude sur les critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts. Il a également évoqué des ateliers sur la gestion des informations sur les forêts et les données relatives au bois-énergie, les manifestations organisées par le Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain et un dialogue sur les politiques forestières.

109. Un représentant de l'Arménie a présenté des informations actualisées au sujet la situation des forêts, de la gestion forestière et des difficultés rencontrées en la matière dans son pays ainsi que des plans nationaux de restauration des forêts et de boisement, qui devaient permettre à l'Arménie de doubler les superficies forestières d'ici à 2050.

110. Le Comité a :

- a) Pris note des informations données et remercié les donateurs pour le soutien qu'ils continuent d'apporter ;
- b) Remercié le secrétariat, lui a demandé de poursuivre ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique et a encouragé les pays à fournir des ressources au secrétariat.

## **G. Élection des membres du Bureau**

111. Le Comité a élu le Président et les Vice-Présidents dont le nom figure ci-après, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la quatre-vingt-deuxième session : Peter Blombäck (Suède) (présidence) et Laura Coates (Canada), Tomas Krejzar (République tchèque) et Anita Dedic (Saint-Marin) (vice-présidence). Le Comité a remercié la Vice-Présidente sortante, Maureen Whelan (Canada).

## **H. Date et lieu de la prochaine session**

112. Le Comité a :

- a) Décidé que la quatre-vingt-deuxième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE se tiendrait du 13 au 15 novembre 2024 à Genève (Suisse). Les changements éventuels seront communiqués aux États membres en temps voulu ;
- b) Adressé ses sincères remerciements à la République de Saint-Marin pour son accueil et l'organisation de la plantation de la deuxième « petite forêt » de la CEE.

## **XI. FAO – Questions relatives à la Commission européenne des forêts**

113. La session était présidée par Liubov Poliakova (Ukraine).

## **A. Suite donnée aux décisions adoptées par la Commission européenne des forêts à sa quarantième et unième session**

114. Le secrétaire de la Commission européenne des forêts a rendu compte des mesures prises par la FAO en réponse à la demande formulée par la Commission à sa quarante et unième session. Il a expliqué que certains sujets techniques seraient examinés au titre des points de l'ordre du jour correspondants et présenté à la Commission des informations actualisées sur les activités menées par la FAO dans les pays de la région et leur rapport avec les travaux du Comité des forêts.

115. La Présidente de la Commission européenne des forêts a parlé aux délégations de l'organisation des sessions précédentes de la Commission, pendant la pandémie de COVID-19, et des travaux menés par le Comité exécutif de la Commission depuis la dernière session.

## **B. Activités relatives aux forêts menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale**

116. Un forestier du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale et le Caucase a présenté les travaux menés par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale en 2022 et 2023.

117. Les délégations ont pris connaissance avec intérêt de la présentation et des informations générales qui l'ont accompagnée et se sont félicitées du travail accompli par la FAO dans la région.

118. Un représentant de l'Espagne, qui s'exprimait aussi au nom de l'Union européenne (UE) et de la Norvège, a déclaré que, s'agissant des conséquences de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur le secteur forestier en Ukraine, l'UE et ses 27 États membres rappelaient les décisions prises et les recommandations formulées par le Conseil de la FAO à ses 169<sup>e</sup>, 170<sup>e</sup>, 171<sup>e</sup> et 172<sup>e</sup> sessions et rappelaient au Bureau régional de la FAO qu'il était nécessaire d'intensifier les activités relatives à la foresterie dans ce pays, notamment dans le cadre de l'exécution de la stratégie de soutien à la foresterie en Ukraine qui venait d'être élaborée.

119. Un représentant de la Fédération de Russie a déclaré que les conflits, leur caractérisation et les aspects juridiques correspondants ne faisaient pas partie du mandat de la Commission européenne des forêts et que la Fédération de Russie s'opposait à toute tentative de faire intervenir la Commission dans des activités qui ne relevaient pas du mandat énoncé dans le document statutaire qu'était l'Acte constitutif de la FAO.

120. Les représentants de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie et de l'Ukraine ont souscrit à la déclaration de l'Espagne.

121. Un représentant de la Slovaquie a aussi mentionné la décision ministérielle de Forest Europe en faveur de l'appui à la gestion durable des forêts en Ukraine.

122. Un représentant de la République tchèque a informé les délégations de la tenue de l'atelier de formation sur les outils d'information modernes qui facilitent la gestion durable des forêts (Prague, 20-22 juin 2023), qui avait été organisé en application de l'accord établi entre la République tchèque et la FAO dans le cadre du projet GCP/INT/790/CEH (programmes de formation dans des domaines donnés), et qui avait rassemblé 29 experts de 15 pays bénéficiaires d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

123. Le Directeur exécutif d'AlbaForest a présenté les principales difficultés rencontrées en Albanie qui pouvaient aussi intéresser la sous-région, telles que l'exploitation illégale du bois, la surexploitation et le surpâturage.

124. La Commission a encouragé les pays de la région à :

a) Mieux faire intervenir les démarches paysagères intégrées des divers organismes d'aménagement foncier chargés de la gestion de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'élevage dans les processus de planification nationale correspondants et à améliorer la collaboration intersectorielle à l'échelle des paysages ;

b) Veiller à ce que toutes les personnes responsables de l'élaboration de projets nationaux tiennent compte des considérations relatives à la pauvreté et réalisent une analyse de la pauvreté lors de la conception des projets, exploitent les points de départ possibles pour la lutte contre la pauvreté et s'assurent que les interventions sont inclusives et ne laissent personne de côté ;

c) Promouvoir la production et la consommation durables des produits forestiers non ligneux :

i) Assurer la préservation des produits forestiers non ligneux et leur approvisionnement durable ;

ii) Créer des chaînes de valeur compétitives, équitables et viables ;

iii) Améliorer la qualité des données et des informations sur les produits forestiers non ligneux ainsi que leur transparence et leur diffusion ;

iv) Créer des conditions favorables s'agissant des politiques, du financement et de l'innovation ;

d) Fournir des contributions financières ou en nature pour appuyer les programmes régionaux de la FAO en matière de foresterie, en particulier en ce qui concerne les normes phytosanitaires forestières dans la région, et les activités liées aux projets de l'Organisation, en particulier en vue de fournir un financement complémentaire aux projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC).

125. La Commission a recommandé à la FAO:

a) De renforcer la prise en compte des démarches paysagères dans les activités opérationnelles forestières dans la région ainsi que dans les initiatives régionales actuelles et futures du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, compte tenu des nombreuses fonctions qu'assurent les forêts ;

b) D'intégrer des considérations relatives à la pauvreté lors de la conception et de la formulation des projets, en particulier les grands projets tels que ceux du FEM et du FVC, en faisant appel, entre autres méthodes, à la mesure de la pauvreté, aux profils de la pauvreté, à la cartographie de la pauvreté et au ciblage fondé sur les indicateurs de pauvreté ;

c) De continuer d'appuyer la gestion des ressources naturelles, y compris les forêts, en harmonisant et en renforçant les politiques nationales, les financements, les incitations ainsi que les cadres et mesures ayant trait à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques en matière de gestion forestière, et le renforcement des capacités dans ces domaines ;

d) De continuer à soutenir les pays et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, afin de promouvoir une action coordonnée qui permette d'accroître la production et la consommation durables des produits forestiers non ligneux, en veillant au renforcement des capacités nécessaires à la collecte et à la diffusion de statistiques sur ces produits ;

e) De continuer à soutenir le Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts et ses activités, notamment en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes.

### **C. Progrès accomplis par Silva Mediterranea et le Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants de montagne**

126. Le secrétaire de Silva Mediterranea a présenté un aperçu des activités menées par la FAO sous les auspices de Silva Mediterranea.

127. Un représentant du Portugal a remercié la FAO pour la présentation, en particulier la mention qui y avait été faite de la participation des jeunes aux activités de Silva Mediterranea, et a encouragé tous les partenaires et toutes les parties intéressées à y prendre part à l'avenir.

128. Un représentant de l'Espagne a informé les délégations de la participation active de son pays aux activités de Silva Mediterranea, en particulier s'agissant des feux de forêt.

129. La Commission a :

a) Encouragé les membres du Comité à contribuer à l'élaboration des activités liées au programme phare méditerranéen ;

b) Encouragé le Comité à soutenir l'exécution des travaux sur les questions prioritaires définies par l'Équipe spéciale de la jeunesse méditerranéenne ;

c) Recommandé à la FAO, et en particulier au secrétariat de Silva Mediterranea, de coordonner l'élaboration des publications prévues (Unasylva et État des forêts méditerranéennes), en collaboration avec les membres, les groupes de travail et les partenaires.

130. Le secrétaire du Groupe de travail de la Commission européenne des forêts sur l'aménagement des bassins versants de montagne a présenté les activités du Groupe de travail, notamment sa dernière initiative sur la fonction protectrice des forêts dans un contexte climatique en évolution.

131. Un représentant de l'Autriche s'est félicité des travaux accomplis par le Groupe de travail sur l'aménagement des bassins versants de montagne.

132. Un représentant de la FAO est revenu sur le contexte dans lequel le Groupe de travail avait été créé.

133. La Commission a pleinement tiré parti des services du Groupe de travail et a recommandé de faciliter ses travaux en prenant les mesures suivantes :

a) Renforcer encore les engagements pris à l'égard du Groupe de travail, notamment en désignant un coordonnateur auprès du Groupe ;

b) Continuer de donner des orientations au Groupe de travail, en particulier sur les sujets que celui-ci devrait examiner en priorité ;

c) Faire connaître les travaux du Groupe de travail et utiliser pleinement ses services.

#### **D. Principaux résultats du processus d'examen externe de la Commission européenne des forêts**

134. Le secrétaire de la Commission européenne des forêts a présenté les principaux résultats du processus d'examen externe de la Commission mené par le secrétariat, conformément à la demande formulée par la Commission à sa quarante et unième session.

135. Un représentant de l'Autriche a fait observer que chaque pays utilisait différents services de la FAO et que son pays considérait que, parallèlement aux activités menées dans les pays, la contribution de la FAO au programme de travail intégré CEE/FAO était très importante. Il a demandé à la FAO de fournir les ressources nécessaires.

136. La Commission a invité les membres à :

a) Examiner les conclusions de l'examen externe et à les prendre en compte ;

b) Recommander au Comité exécutif de la Commission européenne des forêts de tenir compte des recommandations proposées visant à améliorer l'efficacité, la pertinence et l'utilité de la gouvernance de la Commission.

#### **E. Gestion intégrée des feux**

137. Un forestier de la FAO a présenté les initiatives et les activités menées par la FAO à l'échelle mondiale et régionale dans le domaine de la gestion intégrée des feux, y compris les principaux résultats de la huitième Conférence internationale sur les incendies de forêt, tels

que le lancement du Pôle mondial de gestion des feux, et les options envisageables pour une coopération régionale dans ce domaine.

138. L'Ukraine a mentionné sa collaboration fructueuse avec la Türkiye en matière de gestion des feux de forêt, en particulier le recours au Centre international de formation à la sécurité incendie.

139. Un représentant du Portugal s'est félicité des activités de la FAO relatives aux feux de forêt, a informé les délégations des mesures prises par son pays et a souligné qu'il était nécessaire que différents acteurs internationaux collaborent dans ce domaine.

140. Un représentant de la Suède a rappelé aux délégations que la Conférence ministérielle de Forest Europe prendrait une décision sur les mécanismes de gestion des risques forestiers l'année suivante et qu'elle avait déjà exécuté des projets pilotes sur ce type de mécanisme.

141. Un représentant de l'Allemagne a indiqué que son pays était intéressé par les travaux sur la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de la gestion des feux de forêt et a souligné qu'il fallait créer des synergies. Le Gouvernement allemand intervenait financièrement pour aider la FAO à concevoir le nouveau Pôle mondial de gestion des incendies dans le cadre d'un projet d'amorçage.

142. Une représentante de l'Espagne a remercié la FAO pour ses travaux dans le domaine des feux de forêt et fait savoir aux délégations que son pays encourageait le recours à la gestion intégrée des feux en tant qu'outil très efficace de lutte contre les feux de forêt. Elle a invité le secrétariat à communiquer le résumé des débats de la Commission au Comité des forêts et a proposé de lui prêter une assistance technique dans le cadre de ces travaux.

143. La Commission a invité les membres à :

a) Continuer de participer aux travaux du groupe d'experts sur les incendies de forêt pour l'Europe et s'en servir comme d'une plateforme permettant de renforcer l'échange de données d'expérience et d'enseignements et le soutien mutuel ;

b) Promouvoir et adopter une approche fondée sur la gestion intégrée des feux ;

c) Investir davantage dans l'examen et l'analyse des incendies pour pouvoir concentrer stratégiquement les efforts de réduction des risques d'incendie ;

d) Promouvoir et adopter le Cadre de gouvernance des incendies ruraux (Principes directeurs pour l'adaptation de stratégies, politiques et systèmes de gestion face au changement global) et en débattre à la prochaine session du Comité des forêts ;

e) Promouvoir la coordination et le dialogue entre toutes les initiatives menées en matière de gestion des feux dans la région afin de créer des synergies.

144. La Commission a invité la FAO à :

a) Continuer d'encourager tous les États membres de la région à adopter, sous sa direction, une approche commune en matière de gestion intégrée des feux ;

b) Redoubler d'efforts pour rendre opérationnel le Pôle mondial de gestion des feux, le but étant de renforcer le soutien au développement des capacités aux niveaux régional et national, notamment en partenariat avec les acteurs de la région européenne, et en particulier de tirer parti de l'expérience, des compétences et des systèmes qui existent déjà.

## **F. Prise en considération de la biodiversité forestière**

145. Un forestier principal de la FAO a présenté le programme mondial de la FAO relatif à l'intégration de la biodiversité forestière et les travaux menés à l'échelle régionale dans ce domaine.

146. Un représentant du Portugal a fait observer qu'il fallait tenir compte de la structure de la propriété et de la situation de chaque pays dans les méthodes de gestion des paysages et a invité la FAO à présenter son expérience et les études existantes dans ce domaine.

147. Un représentant de la Suède a remercié la FAO pour ses travaux dans ce domaine et attiré l'attention sur sa contribution très particulière à l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, notamment le rôle qu'elle jouait dans le Partenariat de collaboration sur les forêts.

148. Des représentants de la Fédération de Russie et de la Suisse ont demandé qu'une plus grande place soit donnée aux questions relatives à la biodiversité forestière dans le travail de la FAO.

149. La Commission a invité les États membres à :

a) Prendre note du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de ses recommandations ;

b) Faire tout leur possible pour atteindre les cibles du Cadre mondial à l'échelle nationale en mobilisant toute l'attention politique, les connaissances techniques et les ressources financières nécessaires ;

c) Examiner, en fonction de leur situation, les autres mesures qu'ils peuvent prendre : i) pour promouvoir des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables, qui soient compatibles avec une utilisation durable de la biodiversité forestière ; ii) pour limiter autant que possible la déforestation associée aux produits de base agricoles.

150. La Commission a invité la FAO à :

a) Développer et appliquer davantage le programme relatif à la prise en considération de la biodiversité forestière ;

b) Fournir un appui technique aux pays membres en vue de l'application du Cadre mondial de la biodiversité ;

c) Renforcer davantage ses travaux intersectoriels en soutenant la prise en considération de la biodiversité dans les politiques, stratégies et pratiques appliquées dans les domaines de la foresterie, de l'agroforesterie, de l'agroécologie et de la production agricole, compte tenu de la propriété forestière et de la situation dans chaque pays ;

d) Continuer d'élaborer des méthodes novatrices de gestion des conflits entre les humains et les espèces sauvages et à partager des études de cas nationales pertinentes sur l'exploitation et la gestion durables des espèces sauvages, notamment dans le cadre de la diffusion de supports de connaissances et d'outils essentiels sur le Programme de gestion durable de la vie sauvage.

151. La Commission a fait parvenir un message à la Conférence régionale pour l'Europe sur la prise en considération de la biodiversité dans les systèmes intégrés de gestion des paysages et d'utilisation des terres, notamment dans les systèmes destinés à promouvoir la production alimentaire, la restauration et la remise en état des terres, l'amélioration de la nutrition et la sécurité alimentaire.

## **G Processus et initiatives à l'échelle mondiale**

152. Un forestier de la FAO, qui s'exprimait au nom de la Secrétaire du Comité des forêts, a présenté des informations actualisées sur les initiatives et processus mondiaux relatifs aux forêts, en particulier les résultats de la dix-huitième session du FNUF et les préparatifs de sa dix-neuvième session, l'édition 2024 du rapport sur la Situation des forêts du monde, ainsi que les résultats de la COP27 et de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

153. Un représentant du Kirghizistan a remercié le pays d'accueil et la FAO d'avoir organisé cette session de la Commission européenne des forêts. Il a fait savoir aux délégations que son pays contribuait aux activités consacrées aux régions montagneuses et aux écosystèmes de montagne depuis l'adoption, en 2021, de la résolution de l'Assemblée générale proclamant 2022 Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses, sur une proposition du Gouvernement kirghize, et au programme de travail

quinquennal pour la période antérieure au sommet, qui se tiendrait à Bichkek. Il a également signalé que ce thème serait abordé à la COP28, en décembre 2023.

154. Un représentant de l'Espagne s'est dit favorable à la poursuite des projets de la FAO contribuant à l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification et des activités connexes, notamment celles relatives à la déforestation et à l'érosion des sols.

155. Un représentant de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration du Kirghizistan. Il a estimé qu'il était important de demander clairement à la FAO qu'elle mette son savoir-faire et ses compétences techniques au service de la réalisation des buts et objectifs des Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses et a proposé un plan d'action qui a été incorporé dans les recommandations.

156. Un représentant de la FAO a aussi informé les délégations des activités qui étaient actuellement menées à cette fin, notamment la création d'un groupe d'experts de différentes organisations s'intéressant à la question.

157. Un représentant de la Géorgie a remercié le pays d'accueil et la Section conjointe pour l'organisation de la session. Il a souligné l'importance de la santé et de la sécurité du travail des exploitants forestiers dans son pays et dans la région, où ces travailleurs restaient confrontés à de nombreux risques professionnels et situations dangereuses, et demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour du Comité des forêts. Il a ensuite mentionné Silva Mediterranea comme exemple de coopération fructueuse entre les pays de la région méditerranéenne et encouragé la création d'initiatives similaires pour les pays de la mer Noire. Enfin, il a annoncé que la Géorgie entamerait le processus d'adhésion à la Commission.

158. Un représentant du Tadjikistan a remercié le pays d'accueil et la Section conjointe d'avoir organisé la session. Il a informé les délégations de la situation dans son pays, dont la plus grande partie du territoire était recouverte de montagnes, ainsi que du rythme alarmant de la fonte des glaciers et de la contribution majeure des forêts au ralentissement de ce phénomène. Il a demandé l'assistance de la FAO dans ce domaine.

159. La Présidente de la Commission européenne des forêts a encouragé les pays qui n'étaient pas membres de la Commission à le devenir.

160. Un représentant de l'International Forestry Students' Association s'est félicité de la prise en compte des jeunes dans les débats de la Commission et du Congrès forestier mondial et a déclaré que l'association était disposée à continuer de collaborer.

161. La Commission a :

a) Remercié la FAO pour son compte rendu des initiatives et processus mondiaux et a accueilli avec satisfaction les informations relatives aux faits nouveaux survenus et aux activités menées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), de la dix-huitième session du FNUF, de la COP27, de la quinzième session de la Conférence des Parties à la CDB, de l'édition 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, de la publication prochaine de l'édition 2024 du rapport sur la Situation des forêts du monde, du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial et de l'Appel à l'action pour les jeunes, et du deuxième Forum mondial sur les forêts urbaines ;

b) Pris note et s'est félicité du thème de la Journée internationale des forêts 2024, à savoir « Forêts et innovation » ;

c) Demandé à la FAO de participer davantage à la mise en œuvre des Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses, proclamées par l'Assemblée générale à l'initiative du Gouvernement kirghize.

## **H. Contributions concernant les questions relatives à la gouvernance de la FAO et à la planification stratégique de la FAO en matière de foresterie**

162. Un forestier de la FAO, qui s'exprimait au nom de la Secrétaire du Comité des forêts et de la Secrétaire de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, a présenté les contributions à la gouvernance de la FAO, notamment la vingt-septième session du Comité des forêts et les résultats des travaux des commissions régionales des forêts, et des

informations actualisées sur la trente-quatrième session de la Conférence régionale pour l'Europe. Un forestier principal de la FAO a présenté la feuille de route de la FAO pour les forêts (2024-2031) : de la vision à l'action.

163. Un représentant du Canada a informé les délégations des travaux de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN), laquelle considérait qu'il fallait en priorité continuer de travailler à l'élaboration d'une définition de la dégradation des forêts.

164. Un représentant de la Suisse a proposé que les forêts, l'agroforesterie et l'agroécologie soient inscrites à l'ordre du jour de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

165. Une représentante de l'Espagne a estimé que tous les sujets abordés présentaient un intérêt pour la Conférence et souligné que la dégradation des forêts, la déforestation et les chaînes d'approvisionnement n'entraînant pas de déforestation étaient les questions les plus importantes. Elle a en outre souligné la nécessité de coordonner les efforts déployés pour mettre un terme à la déforestation dans le monde et le rôle joué par la FAO dans cette entreprise.

166. On trouvera dans l'annexe les recommandations adressées par la Commission au Comité des forêts, à la Conférence régionale pour l'Europe et au Programme de travail de la FAO dans le domaine des forêts en rapport avec l'ordre du jour de la présente session.

167. La Commission a encouragé les membres à :

a) Continuer de s'employer à soutenir les commissions régionales des forêts en tant que principaux intermédiaires entre les échelons mondial et régional en matière de foresterie dans le contexte de l'exécution du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 ;

b) Élaborer des recommandations quant aux travaux de la Conférence régionale pour l'Europe, à l'ordre du jour du Comité des forêts et aux priorités du programme de travail de la FAO en matière de foresterie ;

c) Prendre note de l'élaboration d'un nouveau document cadre sur les activités de la FAO en matière de foresterie pour 2024-2031 et donner les indications qu'ils jugeront utiles.

168. La Commission a recommandé à la FAO de :

a) Veiller à ce que les recommandations soient présentées aux secrétariats du Comité des forêts et des conférences régionales ;

b) Communiquer les recommandations de la Commission aux autres commissions régionales des forêts.

## **I. Élection du Bureau, date et lieu de la prochaine réunion**

169. Conformément à son Règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission a élu par acclamation Keith Anderson (Suisse) à la présidence et Abduvokhid Zakhadullaev (Ouzbékistan), Boris Greguška (République slovaque) et Elaine Dick (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à la vice-présidence pour un mandat courant jusqu'à la fin de la quarante-troisième session.

170. La Commission a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus et remercié chaleureusement la Présidente sortante, Liubov Poliakova (Ukraine), pour son excellent travail à la présidence de la Commission et à la vice-présidence du Comité des forêts de la FAO.

## **XII. Adoption du rapport de la session commune et clôture de la session**

171. Le Comité et la Commission ont adopté le rapport.

172. La session a été déclarée close à 14 h 50.



**Annexe**

[Anglais uniquement]

**A. European Forestry Commission recommendations for the attention of the Chair of the Food and Agriculture Organization Committee on Forests (issues to be considered for preparation of the agenda)**

| <i>Priority issues for COFO to consider</i>  | <i>Expected outcome (information/discussion/guidance)</i> | <i>Reference to other RFC's recommendation</i> |
|--|---|--|
| Climate change related to resilience to drought and other disturbances and damages       | Discussion/decision                                       | APFC, NEFRC, NAFC,                             |
|  | Discussion/decision                                       | -  |
|  | Discussion/decision                                       | FCLAC, APFC,                                   |
| Mainstreaming forest biodiversity  | Discussion/decision                                       | NAFC, AFWC                                     |
|  | Discussion/decision                                       | FCLAC, NAFC                                    |
| Integrated fire management   | Discussion/decision                                       | -  |
| Bioeconomy and value chain development   |   |  |
| Multifunctional forest management planning considering ecosystem services wood and NWFPs |   |  |
| Occupational health and safety in forestry work  |   |  |

**B. European Forestry Commission recommendations for the attention of the Regional Conference for Europe**

| <i>Priority issues for the ERC to consider</i>   | <i>Expected outcome (information/discussion/guidance)</i> | <i>Reference to other ERC as appropriate</i> |
|--|---|--|
| Consider report of EFC42   | Discussion/decision                                       |  |
|  | Discussion/decision                                       |  |
| Send a message to European Regional Conference on the application of forest biodiversity mainstreaming into the integrated landscape management and land use systems such as food production, land restoration/rehabilitation, and enhanced nutrition, and food security |   |  |
| Send a message to the European Regional Conference to consider as key tool agroforestry and agroecology with the work on agri-food systems.  | Discussion/decision                                       |  |

### C. RFC recommendations for the Food and Agriculture Organization Programme of Work in Forestry related to the agenda of the current session

| <i>Area/action for FAO programme of work</i>   | <i>Priority (H, M, L, De-emphasis)</i> | <i>Type (new, continued)</i> | <i>Level of action (subregional/ regional/global)</i> | <i>Reference to Global Forest Goals of the UNSPF</i> | <i>Reference to the relevant PPA</i> |
|--|--|------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| <b><u>Presentation of forestry activities of the FAO Regional Office for Europe and Central Asia:</u></b>  |  |                              |   |  |                                      |
| FAO to:  |  |                              |   |  |                                      |
| 1. Strengthen the integration of landscape approaches in operational forestry work in the region, as well as into existing and future REU Regional Initiatives, considering the multifunctional roles of forests;  |  | Continued                    | Regional  | Goal 1   | BE1, BE3                             |
| 2. Integrate poverty considerations into the design and formulation of projects, in particular large project such as GEF and GCF, applying approaches such as poverty measurement, poverty profiles, poverty mapping, and poverty-based targeting;   |  | Continued                    | Regional  | Goal 1 Goal 4 Goal 5                                 | BE1, BN1                             |
| 3. Continue to support natural resource management including forests through the harmonization and strengthening of national policy, financing, incentives, taxation and governance frameworks and measures, including regulations, standards and monitoring for forest management interventions and practices, and support capacity development in this regard; |  | Continued                    | Regional  | Goal 1 Goal 5  | BE1 BP4                              |
| 4. Continue supporting countries and other stakeholders, including the private sector, to promote coordinated action enhancing the sustainable production and consumption of NWFP, including capacity-building related to the collection and dissemination of statistics on NWFP;  |  | Continued                    | Regional  | Goal 1 Goal 3, Goal 4                                | BP4 BE1 BE2                          |
| 5. Continue to support the Forest Invasive Species Network for Europe and Central Asia (REUFIS) and its activities, in particular in organizing topical trainings on emerging invasive species.  |  | Continued                    | Regional  | Goal 1, Goal 6                                       | BP3 BE1, BE3                         |
| <b><u>Progress of Silva Mediterranea and the European Forestry Commission Working Party on the Management of Mountain Watersheds:</u></b>  |  |                              |   |  |                                      |
| FAO to:  |  |                              |   |  |                                      |
| 6. Encouraged the Committee to support the implementation of the priority topics of the Mediterranean Youth Task Force;  |  | Continued                    | Regional  | Goal 5 Goal 6  | BE1 BL1                              |
|  |  | Continued                    | Regional  | Goal 5   | BE1                                  |

| <i>Area/action for FAO programme of work</i>   | <i>Priority (H, M, L, De-emphasis)</i> | <i>Type (new, continued)</i> | <i>Level of action (subregional/ regional/global)</i> | <i>Reference to Global Forest Goals of the UNSPF</i> | <i>Reference to the relevant PPA</i> |
|--|--|------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| 7. Recommended FAO and in particular the secretariat of Silva Mediterranea to coordinate the preparation of the planned publications (Unasylnva and State of Mediterranean Forests), engaging with members, working groups and partners.   |  |                              |   | Goal 6   |                                      |
| <b><u>Integrated fire management:</u></b> FAO to:  |  |                              |   |  |                                      |
| 8. Continue promoting and leading a common approach by all Member Nations in the region regarding Integrated Fire Management;  |  | Continued                    | All   | Goal 1<br>Goal 6                                     | BE1 BE3                              |
| 9. Strengthen its efforts on developing the Global Fire Management Hub to provide stronger support on the development of regional and national capacities, including through partnership with those in the European region, and, in particular, take advantage of the experience, skills and systems that already exist. |  | Continued                    | All   | Goal 1<br>Goal 5<br>Goal 6                           | BE1 BE3<br>BE1 BE2<br>BE3            |
| <b><u>Forest biodiversity mainstreaming:</u></b> FAO to:   |  |                              |   |  |                                      |
| 10. Further develop and implement the programme on forest biodiversity mainstreaming;  |  | Continued                    | All   | Goal 1, Goal 3,<br>Goal 5                            | BE1 BE2<br>BE3                       |
| 11. Provide technical support to member States for the implementation of the Global Biodiversity Framework;  |  |                              |   | Goal 1, Goal 3,<br>Goal 5                            | BE1 BE2<br>BE3                       |
| 12. Further strengthen its cross-sectoral work through supporting the process of mainstreaming biodiversity considerations into policies, strategies and practices in forestry, agroforestry, agroecology and in agricultural production landscapes, considering forest ownership and specific country contexts.         |  |                              |   | Goal 1, Goal 3,<br>Goal 5                            | BE1 BE2<br>BE3                       |
| 13. Continue developing innovative approaches to manage HWCs; share relevant country case studies on sustainable use and management of wildlife, including in dissemination of key knowledge products and tools on the Sustainable Wildlife Management Programme.  |  |                              |   |  |                                      |
| <b><u>Global processes and initiatives:</u></b> FAO to:  |  |                              |   |  |                                      |
| 14. Intensify its participation in the implementation of “the Five Years of Action for the Development of Mountain Regions”, announced by the United Nations General Assembly at the initiative of the Government of the Republic of Kyrgyzstan”   |  | Continued                    | All   | Goal 1 -<br>Goal 6                                   | BE1 BE2<br>BE3                       |

| <i>Area/action for FAO programme of work</i>   | <i>Priority (H, M, L, De-emphasis)</i> | <i>Type (new, continued)</i> | <i>Level of action (subregional/ regional/global)</i> | <i>Reference to Global Forest Goals of the UNSPF</i> | <i>Reference to the relevant PPA</i> |
|--|--|------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| <b><u>Preparations for the thirty-third Regional Conference for Europe (ERC 33), twenty-sixth session of the Committee on Forestry (COFO 26) and the XV World Forestry Congress:</u></b> |  |                              |   |  |                                      |
| FAO to:  |  |                              |   |  |                                      |
| 15. Ensure that recommendations are presented to the secretariats of COFO and the Regional Conferences (RCs).;   |  | Continued                    | Regional  | Goal 5<br>Goal 6                                     | -                                    |
| 16. Share the recommendations of the Commission with other Regional Forestry Commissions.  |  | Continued                    | Global,<br>Regional                                   | Goal 5<br>Goal 6                                     | -                                    |